

**SANTE****Centre Municipal de Santé**

Financement 2015 des actions de santé publique

Demandes de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de ses activités de santé publique, le Centre Municipal de Santé peut obtenir auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France des financements annuels relevant du Programme Régional de Santé Publique (PRSP).

Ces financements permettent d'atténuer le budget municipal consacré à la réalisation de ces actions ou permettent d'en réaliser de nouvelles.

Actuellement 8 projets d'actions de santé publique peuvent être financés par l'Agence Régionale de Santé, pour un montant global sollicité de 116 000 €:

<b>Intitulé du projet et des actions déclinées</b> <i>Objectifs généraux</i>	<b>Subvention demandée</b>
<b>1 <u>Information, éducation et promotion de la santé bucco-dentaire</u></b> - Milieu scolaire et para-scolaire - Milieu sportif  <i>Sensibiliser à l'hygiène et au suivi bucco-dentaire par des exercices pratiques.            Faciliter l'accès au soin bucco-dentaire des populations à risque.</i>	25 000 €
<b>2 <u>Prévention des addictions et réduction des risques</u></b> - Milieu festif (Palacio) - Public jeunes et entourage - Distribox  <i>Prévenir les addictions dans une approche globale des conduites à risques :            développement des compétences psychosociales, sensibilisation, réduction des risques.</i>	17 000 €
<b>3 <u>Prévention des risques liés à l'habitat indigne et à l'incurie</u></b> - Prévention du saturnisme - Prévention de l'incurie  <i>Accompagner sur la durée les personnes atteintes par l'habitat indigne en            poursuivant la coordination entre les professionnels notamment pour le repérage            et la prise en charge.</i>	17 000 €
<b>4 <u>Prévention VIH/VHC/IST et éducation à la sexualité</u></b> - Education à la sexualité (notamment toutes les classes de 4 <sup>e</sup> ) - Tests rapides d'orientation et de diagnostic TROD  <i>Promouvoir la santé sexuelle et affective.            Réduire le risque de contamination infectieuse et inciter au dépistage.</i>	10 000 €

- |          |   |                 |
|----------|---|-----------------|
| <b>5</b> | <b><u>Prévention du surpoids et de l'obésité chez la mère et l'enfant</u></b>   | <b>9 000 €</b>  |
|          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier santé nutrition (adultes)</li> <li>- Programme « Manger mieux, bouger plus » (adolescents)</li> </ul> <p><i>Prévenir l'obésité et le surpoids par la promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique adaptée.</i></p>   |                 |
| <b>6</b> | <b><u>Santé et développement de l'enfant (6-12 ans)</u></b>   | <b>8 000 €</b>  |
|          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau Santé globale de l'enfant</li> </ul> <p><i>Repérer et prévenir les pathologies somatiques et psychiques chez les enfants (6-12 ans), promouvoir leur santé à l'appui d'un réseau local créé en 2014.</i></p>  |                 |
| <b>7</b> | <b><u>Promouvoir la santé mentale et prévenir la souffrance psychique</u></b>   | <b>15 000 €</b> |
|          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention de la souffrance psychique des jeunes</li> <li>- Estime de soi (café des parents, ateliers santé)</li> <li>- Réseau Santé mentale et Semaines d'Information sur la Santé Mentale</li> </ul> <p><i>Favoriser le repérage précoce, l'orientation et la prise en charge de la souffrance psychique vers les professionnels de soins les plus adaptés. Promouvoir la santé mentale.</i></p> |                 |
| <b>8</b> | <b><u>Accès à la santé des personnes vulnérables</u></b>  | <b>15 000 €</b> |
|          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de la santé (permanences avancées)</li> <li>- Médiation santé (perte d'autonomie, freins linguistiques)</li> </ul> <p><i>« Aller vers » pour faciliter les démarches vers la prévention et le soin de publics en situation de précarité et/ou de fragilité sociale et les soutenir dans leurs parcours de santé.</i></p>   |                 |

Il est à noter que les actions 6, 7 et 8 répondent aux 3 axes retenus au futur Contrat Local de Santé qui doit être conclu avec l'Agence Régionale de Santé pour la période 2015-2017.

En conséquence, je vous propose de solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour les 8 actions de santé publique ci-dessus détaillées dans le cadre des actions de santé publique 2015 du centre municipal de santé.

Les recettes en résultant ont été prévues au budget primitif.

**SANTE**

**28) Centre Municipal de Santé**

Financement 2015 des actions de santé publique

Demandes de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Commune réalise des actions de santé publique, afin de contribuer à l'amélioration sanitaire de la population de la ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il convient, en conséquence, pour soutenir la réalisation de ces projets, de solliciter des subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

A l'unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour les actions de santé publique suivantes : « Information, éducation et promotion de la santé bucco-dentaire », « Prévention des addictions et réduction des risques », « Prévention des risques liés à l'habitat indigne et à l'incurie », « Prévention VIH/VHC/IST et éducation à la sexualité », « Prévention du surpoids et de l'obésité chez la mère et l'enfant », « Santé et développement de l'enfant (6-12 ans) », « Promouvoir la santé mentale et prévenir la souffrance psychique » et « Accès à la santé des personnes vulnérables ».

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions et à signer les documents y afférant ainsi que leurs annexes.

**ARTICLE 3 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015